

## Initiative populaire cantonale

### « Impliquer les entreprises dans les structures d'accueil de l'enfance : un avenir assuré pour les familles jurassiennes »

**Publiée dans le Journal officiel le 13.02.2025.** Les citoyennes et les citoyens de la République et Canton du Jura soussigné-e-s, conformément à l'article 75 alinéa 1 de la Constitution cantonale (RSJU 101) ainsi qu'aux articles 85 et suivants de la loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) demandent :

Afin de garantir à toutes les familles résidant dans le Canton du Jura une place dans une structure d'accueil pour les enfants jusqu'au degré scolaire 8H, les entreprises participent au financement des structures d'accueil de l'enfance par une contribution adéquate, proportionnelle à la masse salariale (conjointement aux parents, à l'État et aux communes).

**Type de l'initiative :** Rédigée en termes généraux

**Clause de retrait :** Le comité d'initiative désigné ci-après est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une déclaration prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote, conformément à l'art. 91, al. 3 de la loi sur les droits politiques.

**Peuvent signer l'initiative :** Les citoyennes et citoyens suisses, âgé-e-s de plus de 18 ans et domicilié-e-s depuis au moins 30 jours dans la République et Canton du Jura ; Les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé-e-s de plus de 18 ans et inscrit-e-s aux registres de la République et Canton du Jura, soit dans leur commune d'origine, soit dans leur commune politique de leur domicile antérieur ; Les étrangères et étrangers, âgé-e-s de plus de 18 ans, domicilié-e-s depuis 10 ans en Suisse et depuis une année au moins au sein de la République et Canton du Jura.

Canton :		N° postal :			Commune politique :		Contrôle (laisser en blanc)
Nom (écrire de sa propre main)	Prénom (écrire de sa propre main)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1							
2							
3							
4							
5							

Le **comité d'initiative** : Ciochi Raphaël, rue de Bellevie 49, 2822 Courroux ; Aubry-Janketic Jelica, rue de la Banderatte 45 c, 2905 Courtedoux ; Bourquard Maël, Rue des Herbages 4, 2800 Delémont ; Bourquin Valérie, rue du 23-Juin 38, 2830 Courrendlin ; Crevoisier Crelier Mathilde, rue Saint-Martin 28, 2900 Porrentruy, Crevoisier Laurent, Place de la Foire 8, 2800 Delémont, Cuenat Armelle, rue du Château 9, 2953 Pleujouse, Farine Martial, Au Jourez, 2336 Les Bois, Dobler Loïc, chemin des Étangs 11, 2855 Glovelier, Fridez Pierre-Alain, Sous la Côte 344, 2902 Fontenais, Houmard Mathieu, Rue de la Petite-Fine 6a, 2740 Moutier, Migy François-Xavier, Ruelle Sur les Toits 93, 2932 Coeuve, Sauvain Pierre, Beausite 24, Moutier, Schaffter Houlmann Françoise, rue des Chenevrières 14, 2852 Courtételle, Stadelmann Marion, chemin de la Pinsonnière 9, 2350 Saignelégier, Suvat Mehmet, rue des Gaulois 7, 2800 Delémont.

**Adresse pour le retour des signatures :** Parti socialiste jurassien, Rue du Nord 38, 2800 Delémont

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : **12.02.2026**

Le ou la fonctionnaire soussigné-e certifie que les \_\_\_\_\_ signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière cantonale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : \_\_\_\_\_ Signature manuscrite : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Fonction officielle : \_\_\_\_\_

Sceau
-------

## **Pourquoi faut-il que les entreprises contribuent aussi au financement des structures d'accueil de l'enfance afin de garantir à toutes les familles résidant dans le Canton du Jura une place pour les enfants jusqu'au degré scolaire 8H?**

### **Notre but :**

Par l'implication financière des entreprises, cette initiative vise à garantir à chaque enfant dans le Jura un accès à des structures d'accueil de qualité, tout en assurant une répartition équitable et durable des coûts entre les parents, l'État, les communes et les entreprises. Elle représente un pas décisif vers une société plus juste, où les familles peuvent concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale, et où tous les enfants bénéficient des meilleures conditions pour leur développement.

### **Cinq bonnes raisons de soutenir l'initiative :**

1. Impliquer les entreprises dans le financement des structures d'accueil de l'enfance est une mesure déjà en place dans la plupart des cantons romands et s'avère bénéfique pour l'ensemble de la société. Cette contribution permet d'assurer des services de garde de qualité, accessibles à toutes les familles, favorisant ainsi une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Un financement partagé entre l'État et les entreprises allège la pression sur les finances publiques.
2. La situation actuelle pour les structures d'accueil de l'enfance doit être améliorée afin de permettre la prise en charge beaucoup plus facile des enfants dont les parents souhaitent/doivent se rendre disponible en journée.
3. Les tarifs des structures de garde ont déjà été augmentés pour les parents, et il n'est pas viable de continuer à accroître cette charge financière. En intégrant les entreprises dans le financement, on peut maintenir des tarifs abordables pour les familles, garantissant ainsi l'accès universel à ces services essentiels.
4. Cette mesure permet également un pas supplémentaire vers une égalité homme-femme et une disponibilité supplémentaire sur le marché du travail.
5. Enfin, la disponibilité de structures de garde facilite le recrutement pour les entreprises en leur permettant d'attirer des parents qui, autrement, seraient limités par des contraintes de garde. Cela crée un environnement de travail plus inclusif et diversifié, où les parents peuvent être pleinement disponibles et engagés dans leurs rôles professionnels, renforçant ainsi la compétitivité et l'attractivité du marché du travail local. Adopter cette mesure dans le Jura harmoniserait les pratiques avec celles des cantons romands et renforcerait l'engagement des entreprises dans la responsabilité sociale, tout en soutenant le développement harmonieux de la société.